

**ARRETE n° 2021-101
RELATIF AUX BUREAUX DE VOTE**

**CONSEIL D'ECOLE
DE POLYTECH ANGERS**

**Collège des représentants des usagers
Mardi 12 octobre 2021**

Vu le Code de l'Education notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 17 juin 2021 ;

Vu les statuts de Polytech Angers approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université d'Angers le 19 décembre 2019 ;

Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers,

Vu l'arrêté n° 2021-81 du 9 septembre 2021 relatif à l'organisation des élections pour le renouvellement du Conseil de Polytech Angers en ce qui concerne le collège des représentants des usagers.

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

ARRETE :

Les bureaux de vote créés en vue du scrutin du mardi 12 octobre 2021 relatif au renouvellement du Conseil de Polytech Angers en ce qui concerne le collège des représentants des usagers se composent comme il suit :

- ✓ Bureau de vote du campus de Belle-Beille de Polytech Angers – Hall d'accueil - 62, avenue Notre-Dame du Lac - ANGERS

Président : Fabrice GUERIN

Assesseures : Carole BRECHET - Agnès LAFON-DELPIT

- ✓ Bureau de vote du campus Santé de Polytech Angers – Secrétariat 1^{er} étage - 16, boulevard Daviers – ANGERS

Président : Alphonse CALENDIA

Assesseurs : Anne HUCHET - Sandrine GIRAUD

Fait à Angers, en format électronique.
Le Président de l'Université
Christian ROBLÉDO

Signé et mis en ligne le 29 septembre 2021